

**FONCIERE ATLAND**  
Société anonyme au capital de 16 096 685 €  
Siège social : 10 avenue George V - PARIS (8<sup>ème</sup>)  
598 500 775 RCS PARIS

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
**A CARACTERE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE**  
**DU 3 JUIN 2008**

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte à caractère Ordinaire et Extraordinaire à l'effet d'une part, de vous soumettre les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et d'autre part, de vous demander de donner à votre Conseil des délégations de compétence aux fins de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital et de vous soumettre des modifications statutaires.

Nous vous rappelons que l'exercice pour lequel nous vous soumettons les comptes sociaux et consolidés est un exercice social d'une durée de neuf mois compte tenu de la modification des périodes d'exercice social de votre Société décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 septembre 2007.

Vos Commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés. Ils vous donneront également lecture de leur rapport sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices, ainsi que le rappel des délégations données au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

**Le Conseil d'Administration**



## **Faits importants - Acquisitions réalisées entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 décembre 2007**

Foncière Atland et ses filiales ont effectué plusieurs acquisitions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et dont les caractéristiques principales sont énoncées ci-après.

### **Keolis Phase 1 :**

Dans le cadre du protocole signé avec Keolis, le groupe Foncière Atland s'est porté acquéreur d'une première phase de 9 sites à usage activités et dépôts de bus loués à Keolis pour une période de 9 ans fermes. Ces sites représentent une valeur hors droits (HD) de 18.506 K€. (Brétigny-sur-Orge, Chantepie, Hyères, Bordeaux, Comines, Nantes, Portes-les-Valence, Saint-Doulchard et Agde).

### **Bruay :**

Dans le cadre du protocole signé avec Keolis, Foncière Atland s'est portée acquéreur d'un terrain situé à Bruay-la-Bussière sur lequel Keolis doit y réaliser un bâtiment à usage de bureaux et d'activités ainsi qu'un dépôt de bus. Les constructions ont été acquises le 6 juillet 2007. Le prix de revient de l'opération est de 780 K€.

### **Brest et Amiens :**

Foncière Atland s'est portée acquéreur de bâtiments à usage d'entrepôt de stockage actuellement loués aux entreprises Devred, Soderep et Stockarmor dans le cadre de baux 6 ans fermes. La valeur HD des deux actifs immobiliers représente 7.484 K€.

### **Mérignac :**

Foncière Atland s'est portée acquéreur d'un actif commercial mono-locataire pour un prix d'acquisition HD de 800 K€. Le bâtiment est loué en intégralité à la société Du Pareil au Même.

### **Cébazat (Les Garennes) :**

Foncière Atland s'est portée acquéreur d'un ensemble de 2 actifs commerciaux localisés à Cébazat (63) et loués aux enseignes suivantes : Meubles Campagnard et Vet'Affaires. Les actifs représentent un prix HD de 2.300 K€. Les baux actuels sont de type 3/6/9.

### **Toulouse :**

Foncière Atland s'est portée acquéreur auprès de Midi Foncière (Groupe Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées) d'un portefeuille de 6 actifs tertiaires (usage majoritaire de bureaux, activité et surfaces commerciales) localisés à Toulouse et à proximité immédiate de Toulouse. Les actifs sont détenus par 5 SCI et représentent une superficie de 21.786 m<sup>2</sup>

Une promesse de vente avait également été signée concernant l'acquisition d'un 7<sup>ème</sup> actif situé à Toulouse rue de Mesplé à usage de bureaux. La valeur HD des 6 actifs acquis est de 25.600 K€.

Ce 7<sup>ème</sup> actif a été acquis le 21 mars 2008, pour un montant de 5.400 K€.

## Keolis Phase 2 :

Dans le cadre du protocole signé avec Keolis, Foncière Atland s'est portée acquéreur d'une seconde phase de 9 sites à usage d'activités et de dépôts de bus loués à Keolis pour une période de 9 ans fermes. Ces sites représentent une valeur HD de 10.656 K€. (Saint-Malo, Nantes, Loches, Rochefort, Dax, Dijon, Metz, Tremblay et Narbonne).

**Tableau des acquisitions depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007**

	Adresse	Date d'Acquisition	Surface Bâtie	Surface Terrain	Prix d'Acquisition HD	Loyer
KEOLIS PHASE I	BRETIGNY SUR ORGE	27/04/2007	91	3 153	419 588	33 567
	CHANTEPIE	27/04/2007	3 349	19 318	2 255 737	104 979
	HYERES	27/04/2007	2 190	20 000	4 537 500	363 000
	BORDEAUX	15/05/2007	643	7 700	1 615 000	129 200
	COMINES	15/05/2007	1 085	10 000	2 195 350	175 628
	NANTES	15/05/2007	608	10 706	1 649 938	131 995
	PORTES LES VALENCE	15/05/2007	1 400	9 666	3 078 137	246 251
	ST DOULCHARD	15/05/2007	1 414	11 424	1 583 650	126 692
	AGDE	12/06/2007	722	13 682	1 171 100	93 688
	BRUAY LA BUSSIERE	06/07/2007	468	5 327	750 645	53 960
MERIGNAC (dpam)	19/07/2007	813	2 105	800 000	68 100	
AMIENS - GLISY	11/09/2007	9 245	32 400	4 100 000	333 624	
BREST	11/09/2007	8 936	15 215	3 384 000	307 662	
CEBAZAT	03/10/2007	2 700	2 528	2 300 000	173 258	
TOULOUSE	TOULOUSE	04/12/2007	7 075	11 320	5 950 000	447 366
	PORTET-SUR-GARONNE	04/12/2007	3 947	6 315	5 725 000	447 836
	LABEGE	04/12/2007	2 852	4 563	5 250 000	381 795
	LABEGE	04/12/2007	5 682	9 091	6 625 000	482 599
LABEGE	04/12/2007	2 528	4 045	2 050 000	151 274	
KEOLIS PHASE II	SAINT-MALO	14/12/2007	4 976	12 776	1 702 395	150 684
	NANTES	14/12/2007	2 301	5 481	1 055 000	91 363
	LOCHES	14/12/2007	2 333	5 430	730 835	68 414
	ROCHEFORT	14/12/2007	289	17 873	1 395 000	120 807
	DAX	14/12/2007	130	3 057	255 000	22 083
	DIJON	14/12/2007	900	11 224	856 000	74 130
	METZ	14/12/2007	1 300	21 709	1 240 000	107 384
	TREMBLAY	14/12/2007	1 140	9 494	2 630 530	241 614
	NARBONNE	14/12/2007	1 524	3 650	791 000	68 501

## **NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX**

### **1 - Principes et méthodes comptables**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Nous vous rappelons que l'exercice 2007 a une durée de neuf mois compte tenu de la modification des périodes d'ouverture et de clôture des exercices sociaux telle que décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 septembre 2007.

### **2 - Activité et situation de la société**

Le résultat net après impôt de la société se caractérise par une perte de (18.845,42) € contre une perte de (290.733,64) € au titre de l'exercice de trois mois clos le 31 mars 2007.

Ce résultat intègre la reprise de provision sur la créance de carry back (296.258) € suite à la reconnaissance de celle-ci par l'Administration Fiscale.

Le total du bilan s'établit à 68.546 K€ dont 11.590 K€ de trésorerie disponible.

Cette trésorerie, issue essentiellement de l'émission d'ORA (11.057 K€, nets de frais d'émission) est destinée à être investie dans les opérations programmées pour le premier semestre 2008.

#### **2.1. Intégration fiscale**

L'intégration fiscale est devenue caduque de fait en raison de l'adoption du régime SIIC depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007.

## **2.2. Activité des filiales**

### **FONCIERE ATLAND REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT**

Cette filiale de Foncière Atland, anciennement dénommée Atland Property Management, a repris l'ensemble des salariés et des actifs d'exploitation du Groupe Foncière Atland au 1<sup>er</sup> décembre 2007 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2007.

Elle a pour vocation d'effectuer pour le compte du Groupe les missions d'investissement, de développement, de maîtrise d'ouvrage, d'asset management et de property management.

Les résultats de l'activité de FONCIERE ATLAND REIM au cours de l'exercice 2007 sont les suivants :

* Chiffre d'affaires :	356 845 €
* Résultat d'exploitation :	(128 847) €
* Résultat financier :	(423) €
* Résultat courant avant impôt :	(129 270) €
* Résultat exceptionnel :	(33) €
* Résultat net :	(129 303) €

### **SCI F. ATLAND VILLEJUIF STALINGRAD**

Cette filiale a été créée en 2006 et porte depuis décembre 2006 un immeuble de bureaux de 7 689 m<sup>2</sup> situé à Villejuif (94), entièrement loué à 4 locataires.

Au cours de l'exercice 2007, les résultats de l'activité de la SCI F. ATLAND VILLEJUIF STALINGRAD sont les suivants :

* Chiffre d'affaires :	1 187 926 €
* Résultat d'exploitation :	812 104 €
* Résultat financier :	(725 073) €
* Résultat courant avant impôt :	87 031 €
* Résultat exceptionnel :	4 049 €
* Résultat net :	91 080 €

### **SCI F. ATLAND RETAIL**

Cette filiale a été créée en 2007 et a pour objectif de porter les actifs commerciaux. Elle est actuellement sans activité.

Au cours de l'exercice 2007, les résultats de l'activité de la SCI F. ATLAND RETAIL sont les suivants :

* Chiffre d'affaires :	0 €
* Résultat d'exploitation :	(56) €
* Résultat financier :	76 €
* Résultat exceptionnel :	0 €
* Résultat net :	20 €

### **SCI F. ATLAND KEOLAND**

Cette filiale a été créée en 2007 et porte les actifs de la première phase d'externalisation de KEOLIS, soit 9 actifs.

Au cours de l'exercice 2007, les résultats de l'activité de la SCI F. ATLAND KEOLAND sont les suivants :

* Chiffre d'affaires :	901 510 €
* Résultat d'exploitation :	543 338 €
* Résultat financier :	(705 368) €
* Résultat courant avant impôt :	(162 029) €
* Résultat exceptionnel :	0 €
* Résultat net :	(162 029) €

### **SCI 10 RUE DE LA DECOUVERTE**

Cette société a été acquise le 4 décembre 2007. Elle a pour objet de porter un ensemble immobilier composé de 2 immeubles de bureaux de 2.852 m<sup>2</sup> situés à LABEGE (31) et entièrement loués à 3 locataires.

Au cours de l'exercice 2007, les résultats de l'activité de la SCI 10 RUE DE LA DECOUVERTE sont les suivants :

* Chiffre d'affaires :	456 930 €
* Résultat d'exploitation :	233 643 €
* Résultat financier :	(167 000) €
* Résultat exceptionnel :	0 €
* Résultat net :	66 643 €

### **SCI LUAN GRAMONT**

Cette société a été acquise le 4 décembre 2007. Elle a pour objet de porter 2 immeubles d'activités :

- \* 1 immeuble de 2.400 m<sup>2</sup> situé à BALMA (31), entièrement loué à 1 seul locataire,
- \* 1 immeuble de 5.025 m<sup>2</sup> situé à BALMA (31), entièrement loué à 1 seul locataire.

Au cours de l'exercice 2007, les résultats de l'activité de la SCI LUAN GRAMONT sont les suivants :

* Chiffre d'affaires :	480 277 €
* Résultat d'exploitation :	357 800 €
* Résultat financier :	(56 908) €
* Résultat exceptionnel :	0 €
* Résultat net :	300 892 €

### **SCI LE GRAND CHEMIN**

Cette société a été acquise le 4 décembre 2007. Elle a pour objet de porter un immeuble de bureaux de 3.947 m<sup>2</sup> situé à PORTET SUR GARONNE (31), entièrement loué à 1 seul locataire.

Au cours de l'exercice 2007, les résultats de l'activité de la SCI LE GRAND CHEMIN sont les suivants :

* Chiffre d'affaires :	490 959 €
* Résultat d'exploitation :	384 208 €
* Résultat financier :	(23 505) €
* Résultat exceptionnel :	0 €
* Résultat net :	360 703 €

### **SCI NEGOCAR**

Cette société a été acquise le 4 décembre 2007. Elle a pour objet de porter un immeuble d'activités de 5.682 m<sup>2</sup> situé à LABEGE (31) et entièrement loué à 1 seul locataire.

Au cours de l'exercice 2007, les résultats de l'activité de la SCI NEGOCAR sont les suivants :

* Chiffre d'affaires :	447 908 €
* Résultat d'exploitation :	237 197 €
* Résultat financier :	(222 055) €
* Résultat exceptionnel :	(1) €
* Résultat net :	15 142 €

### **SCI MP LOG**

Cette société a été acquise le 4 décembre 2007. Elle a pour objet de porter un immeuble d'activités de 2.528 m<sup>2</sup> situé à LABEGE (31) et entièrement loué à 1 seul locataire.

Au cours de l'exercice 2007, les résultats de l'activité de la SCI MP LOG sont les suivants :

* Chiffre d'affaires :	138 092 €
* Résultat d'exploitation :	(49 613) €
* Résultat financier :	(67 320) €
* Résultat exceptionnel :	0 €
* Résultat net :	(116 933) €

### **SCI LES GARENNES**

Cette société a été acquise le 3 octobre 2007. Elle a pour objet de porter un commerce de 2 700 m<sup>2</sup> situé à Cébazat (63), entièrement loué à 2 locataires.

Au cours de l'exercice 2007, les résultats de l'activité de la SCI LES GARENNES sont les suivants :

* Chiffre d'affaires :	173 279 €
* Résultat d'exploitation :	147 792 €
* Résultat financier :	(4 588) €
* Résultat exceptionnel :	0 €
* Résultat net :	143 205 €

Il est indiqué que la SCI LES GARENNES a fait l'objet d'une dissolution sans liquidation avec transmission universelle du patrimoine au profit de Foncière Atland en date du 07 janvier 2008.

### **SARL EUCLIDE MERIGNAC**

Cette société a été acquise le 31 juillet 2007. Elle a pour objet de porter un commerce de 813 m<sup>2</sup> situé à Mérignac (33), entièrement loué à 1 seul locataire.

La SARL EUCLIDE MERIGNAC a fait l'objet d'une dissolution sans liquidation avec transmission universelle du patrimoine au profit de Foncière Atland en date du 18 décembre 2007.

Le mali de fusion s'élève à 629 277 € et a été comptabilisé en immobilisation incorporelle non amortissable.

### **2.3. Composition du capital social**

Nous vous rappelons la composition de l'actionnariat de notre Société au 31 décembre 2007 :

<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>% CAPITAL</b>	<b>DV</b>	<b>% DV</b>
ATLAND SAS	142 116	48,56%	171 813	53,42%
SIPARI	57 600	19,68%	57 600	17,91%
TIKEHAU CAPITAL PARTNERS	28 400	9,70%	28 400	8,83%
Autres	63 614	21,74%	63 788	19,83%
Auto détention	935	0,32%	0	0,00%
	<b>292 665</b>	<b>100,00%</b>	<b>321 601</b>	<b>100,00%</b>

#### **2.3.1. Droits de vote double**

Au 31 décembre 2007, le nombre total d'actions ayant droit de vote double s'élève à 29.841 actions.

Le nombre d'actionnaires déclarés au nominatif s'élève à 23 personnes physiques ou morales dont 12 ayant le droit de vote double.

#### **2.3.2. Déclarations AMF sur les franchissements de seuils au regard du Concert ATLAND / G. ROCCHIETTA / L. VEDIE de LA HESLIERE**

1 - Par courrier à l'AMF en date du 19 octobre 2007, complété par un courrier du 24 octobre 2007, la société par actions simplifiée Atland (10 avenue George V, 75008 Paris) et ses associés (1), ont déclaré de concert à titre de régularisation, avoir constaté le franchissement à la baisse, le 19 décembre 2006, des seuils de 90% et de 2/3 du capital et des droits de vote de la société FONCIERE ATLAND, et détenir de concert à cette date 161 499 actions FONCIERE ATLAND représentant autant de droits de vote, soit 57,85% du capital représentant 57,83% des droits de vote de cette société (2), répartis alors de la façon suivante :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Atland SAS	142 113	50,91	142 113	50,89
M. Rocchietta	11 534	4,13	11 534	4,13
M. Védie	7 852	2,81	7 852	2,81
<b>Total concert</b>	<b>161 499</b>	<b>57,85</b>	<b>161 499</b>	<b>57,83</b>

Ce franchissement de seuil résulte de l'exercice par les actionnaires de 106.225 BSA « A » entraînant la souscription de 169.960 actions nouvelles et de l'exercice de 82 BSA « B » entraînant la souscription de 41 actions nouvelles.

(1) M. Georges Rocchietta et M. Lionel Védie de la Heslière

(2) Sur la base d'un capital composé de 279 147 actions représentant 279 278 droits de vote.

Le 19 décembre 2006, le capital social a par ailleurs été augmenté par incorporation des réserves, report à nouveau et prime d'émission, faisant ainsi passer la valeur nominale des actions de 8 € à 55 €.

Au 19 décembre 2006, le capital social s'élevait ainsi, du fait de cette double augmentation de capital, à 15.353.085 € divisé en 279.147 actions de 55 € de valeur nominale.

2 - Par courrier à l'AMF en date du 19 octobre 2007, complété par un courrier du 24 octobre 2007, la société par actions simplifiée ATLAND SAS, a déclaré à titre de régularisation, avoir constaté, le 30 mars 2007, le franchissement individuel en baisse du seuil de 50% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE ATLAND, et détenir à cette date 142 113 actions FONCIERE ATLAND représentant autant de droits de vote, soit 48,57% du capital représentant 48,55% des droits de vote de cette société (3), répartis alors de la façon suivante :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
<b>Atland SAS</b>	142 113	48,57	142 113	48,55
<b>M. Rocchietta</b>	11 534	3,94	11 534	3,94
<b>M. Védie</b>	8 100	2,77	8 100	2,77
<b>Total concert</b>	<b>161 747</b>	<b>55,28</b>	<b>161 747</b>	<b>55,26</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société FONCIERE ATLAND par l'exercice de 26.888 BSA « B » entraînant ainsi la souscription de 13.444 actions nouvelles.

Au 30 mars 2007, le capital social s'élevait ainsi, du fait de cette double augmentation de capital, à 16.092.505 € divisé en 292.591 actions de 55 € de valeur nominale.

3 – Par courrier à l'AMF en date du 19 octobre 2007, complété par un courrier du 24 octobre 2007, la société par actions simplifiée Atland, a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 11 octobre 2007, le seuil de 50% des droits de vote de la société FONCIERE ATLAND, et détenir 142.117 actions FONCIERE ATLAND représentant 171.814 droits de vote soit 48,56% du capital représentant 53,28% des droits de vote de cette société (4), répartis alors de la façon suivante :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
<b>Atland SAS</b>	142 117	48,56	171 814	53,28
<b>M. Rocchietta</b>	11 534	3,94	11 534	3,58
<b>M. Védie</b>	8 100	2,77	8 100	2,51
<b>Total concert</b>	<b>161 751</b>	<b>55,27</b>	<b>191 448</b>	<b>59,37</b>

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition, pour partie des actions détenues par ATLAND SAS, de droits de vote double en date du 11 octobre 2007.

(3) Sur la base d'un capital composé de 292 591 actions représentant 292 722 droits de vote.

(4) Sur la base d'un capital composé de 292 665 actions représentant 322 467 droits de vote.

Par ailleurs, depuis le 31 mars 2007, 148 BSA « B » ont été exercés entraînant ainsi la souscription de 74 actions nouvelles.

En conséquence, au 24 octobre 2007, le capital était de 16.096.575 € divisé en 292.665 actions de 55 € de valeur nominale.

4 – Au 31 décembre 2007, la situation du concert au regard de l'AMF était inchangée, à savoir :

#### Situation du concert au regard de l'AMF

Membres du concert  
 ATLAND SAS  
 M Georges ROCCHIETTA  
 M Lionel VEDIE DE LA  
 HESLIERE

au 31 décembre 2007

Membres du Concert	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
ATLAND SAS	142 116	48,56%	171 813	53,42%
M Georges ROCCHIETTA	11 534	3,94%	11 534	3,59%
M Lionel VEDIE DE LA HESLIERE	8 100	2,77%	8 100	2,52%
TOTAL CONCERT	161 750	55,27%	191 447	59,53%

### 2.3.3. Détention de l'actionariat de Foncière Atland par les membres du Conseil d'Administration

#### Situation des Administrateurs

Administrateurs	ACTIONS	% CAPITAL	DROITS DE VOTE	% DROITS DE VOTE	BSA "B"	% BSA	ORA	% ORA
M Georges ROCCHIETTA	11 534	3,94%	11 534	3,59%	30	0,04%		0,00%
M Jacques LARRETICHE	9	0,00%	9	0,00%	1	0,00%		0,00%
M Jean-Louis CHARRON	3 280	1,12%	3 280	1,02%		0,00%		0,00%
SIPARI	57 600	19,68%	57 600	17,91%		0,00%	34 560	19,94%
ATLAND SAS	142 116	48,56%	171 813	53,42%	76 877	93,73%	100 654	58,09%
M Lionel VEDIE DE LA HESLIERE	8 100	2,77%	8 100	2,52%		0,00%		0,00%
M. Hervé LORTHIOIS	1	0,00%	1	0,00%		0,00%		0,00%
	222 640	76,07%	252 337	78,46%	76 908	93,76%	135 214	78,03%

### 2.3.4. Évolution de l'actionariat au cours de l'exercice 2007

#### 2.3.4.1. Augmentations du capital social

Le Conseil d'Administration du 23 avril 2007 a constaté l'augmentation du capital social de Foncière Atland porté à 16.092.505 €, divisé en 292.591 actions de 55 € de valeur nominale. La prime d'émission versée à l'occasion de cette émission s'est élevée à 268.880 €. Les actions nouvelles ont été immédiatement assimilées aux actions existantes et ont eu droit aux dividendes distribués à compter de leur émission.

Le Conseil d'Administration du 27 juillet 2007 a constaté l'augmentation du capital social de Foncière Atland porté à 16.096.355 €, divisé en 292.661 actions de 55 € de valeur nominale. La prime d'émission versée à l'occasion de cette émission s'est élevée à 1.400 €. Les actions nouvelles ont été immédiatement assimilées aux actions existantes et ont eu droit aux dividendes distribués à compter de leur émission.

Le Conseil d'Administration du 2 octobre 2007 a constaté l'augmentation du capital social de Foncière Atland porté à 16.096.575 €, divisé en 292.665 actions de 55 € de valeur nominale. La prime d'émission versée à l'occasion de cette émission s'est élevée à 80 €. Les actions nouvelles ont été immédiatement assimilées aux actions existantes et ont eu droit aux dividendes distribués à compter de leur émission.

Le Conseil d'Administration du 11 avril 2008 a constaté l'augmentation du capital social de Foncière Atland porté à 16.096.685 €, divisé en 292.667 actions de 55 € de valeur nominale. La prime d'émission versée à l'occasion de cette émission s'est élevée à 40 €. Les actions nouvelles ont été immédiatement assimilées aux actions existantes et ont eu droit aux dividendes distribués à compter de leur émission.

#### **2.3.4.2. Exercice des BSA « A » et BSA « B »**

Pour rappel, il avait été décidé lors de la délibération du Conseil du 10 octobre 2006 d'attribuer gratuitement aux actionnaires 109.146 bons de souscription « A » et 109.146 bons de souscription « B » à raison d'un bon A et d'un bon B par action existante.

- 106.225 BSA « A » ont été exercés avant le 6 décembre 2006.
- Les bons B peuvent être exercés par leurs titulaires jusqu'au 30 juin 2008. Ils permettent à leurs titulaires de souscrire des actions au prix de 75 € chacune, à raison d'une action pour 2 bons.

Il est rappelé :

- qu'entre le 10 octobre et le 6 décembre 2006, il a été exercé 106.225 BSA « A » augmentant par conséquent le capital de la Société de 169.960 actions,
- qu'entre le 10 octobre et le 6 décembre 2006, il a été exercé 82 BSA « B » augmentant par conséquent le capital de la Société de 41 actions,
- qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2007, il a été exercé 26.888 BSA « B » augmentant par conséquent le capital de la Société de 13.444 actions,
- qu'entre le 31 mars 2007 et le 27 juillet 2007, il a été exercé 140 BSA « B » augmentant par conséquent le capital de la Société de 70 actions,
- qu'entre le 27 juillet 2007 et le 2 octobre 2007, il a été exercé 8 BSA « B » augmentant par conséquent le capital de la Société de 4 actions,
- qu'entre le 2 octobre 2007 et le 10 avril 2008, il a été exercé 4 BSA « B » augmentant par conséquent le capital de la Société de 2 actions.

Le nombre de BSA « B » exercés à ce jour s'élève à 27.122. Le solde des BSA « B » en circulation à échéance du 30 juin 2008 est de 82.024.

**BSA "B" EN CIRCULATION****82 024**

PROPRIETAIRES	BSA B	% BSA B
ATLAND SAS	76 877	93,73%
SIPARI	0	0,00%
TIKEHAU CAPITAL PARTNERS	0	0,00%
Autres	5 147	6,27%
	<b>82 024</b>	<b>100,00%</b>

**2.3.4.3. Émission d'Obligations Remboursables en Actions (ORA)**

Votre Société a émis, avec maintien du droit préférentiel de souscriptions, des obligations remboursables en actions dans les conditions et modalités prévues par la Note d'Opération publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 24 octobre 2007 et ayant reçu le visa AMF N° 07-367 en date du 19 octobre 2007.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 02 octobre 2007 a autorisé l'émission - entre le 26 octobre 2007 et le 23 novembre 2007 – avec maintien du droit préférentiel de souscription, de 175.599 obligations remboursables en actions de 65 euros de valeur nominale.

A l'issue de la période de souscription à titre irréductible et réductible des ORA, arrêtée le 30 novembre 2007 par CM-CIC Securities en sa qualité de centralisateur de l'opération, il a été constaté que :

Nombre de DPS présentés : 260.915 (232.915 DPS pour compte des 4 actionnaires principaux détenant leurs titres en nominatif pur et 28.000 DPS présentés par les établissements financiers de la place).

Il n'y a pas eu de souscription à titre réductible.

Nombre d'ORA émises : 156.549

Montant souscrit : 10.175.685,00 €

Nombre d'ORA non souscrites : 19.050 ORA pour un montant de 1.238.250,00 €

Sur délégation octroyée par le Conseil d'Administration en date du 02 octobre 2007, le Président a décidé, le 30 novembre 2007, de répartir partiellement les ORA non souscrites au profit de personnes qui lui en ont fait la demande avant la période de clôture de l'opération. 16.730 ORA supplémentaires ont ainsi été souscrites.

En conséquence, après répartition des ORA non souscrites à titre irréductible et réductible, seules 2.320 ORA n'ont pas été souscrites. Le Président a décidé, en conséquence, de limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions recueillies.

**En conséquence, le Conseil d'Administration du 12 décembre 2007 a constaté que 173.279 ORA ont été souscrites pour un montant de 11.263.135 € et que la souscription a ainsi été suivie à 98,69 %.**

**ORA EN CIRCULATION****173 279**

<b>PROPRIETAIRES</b>	<b>ORA</b>	<b>% ORA</b>
ATLAND SAS	100 654	58,09%
SIPARI	34 560	19,94%
TIKEHAU CAPITAL PARTNERS	17 040	9,83%
Autres	21 025	12,13%
	<b>173 279</b>	<b>100,00%</b>

Pour mémoire, nous vous rappelons les caractéristiques principales des ORA émises. Nous vous invitons à vous référer à la Note d'Opération précitée pour plus de détails.

**Date d'émission**

Les ORA portent jouissance depuis leur date d'émission, soit le 7 décembre 2007.

**Valeur nominale**

65 € par ORA

**Prix d'émission des ORA, intérêt (taux et date de paiement)**

Les ORA ont été émises au prix de 65 €.

Intérêt : taux fixe de 5,75 %

Paiement des intérêts : semestriels les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et pour la première fois le 1<sup>er</sup> juillet 2008

**Durée de l'emprunt et date d'échéance**

Durée de l'emprunt : 4 ans et 25 jours

Date d'échéance : 1<sup>er</sup> janvier 2012 inclus

**Amortissement – Remboursement****a) Amortissement normal**

Les ORA seront amorties en totalité le 1<sup>er</sup> janvier 2012 par la remise d'une action nouvelle FONCIERE ATLAND de 55 € pour une ORA de 65 € de valeur nominale.

Il n'y aura pas de remboursement en espèces.

**b) Amortissement au gré de l'émetteur**

Il n'y aura pas d'amortissement anticipé au gré de l'émetteur.

**c) Amortissement anticipé au gré des titulaires d'ORA**

Il n'y aura pas d'amortissement anticipé au gré des titulaires d'ORA.

## Nombre d'actions nouvelles à émettre

Base de parité de remboursement : 1 action nouvelle pour 1 ORA.

### **2.4. Charges non déductibles**

Aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été engagée par la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

### **2.5. Prises de participations significatives**

Au cours de cet exercice, Foncière Atland a pris les participations suivantes :

- Acquisition de 5 SCI du Groupe Midi Foncière portant sur six immeubles dans la région toulousaine, lesquels sont valorisés sur une base de 25.600 K€ ;
- Acquisition de la SCI Les Garennes portant un commerce à Cébazat (63) ;

Acquisitions de sociétés depuis le 1er avril 2007	Capital	% QP capital détenue	Valeur comptable des titres détenus	
			Brute	Nette
SCI Les Garennes	1 829	100,00%	2 292 161	2 292 161
SCI Négocar	1 000	100,00%	1 503 065	1 503 065
SCI Le Grand Chemin	609 800	100,00%	5 669 818	5 669 818
SCI 10 rue de la Découverte	200 000	100,00%	1 499 776	1 499 776
SCI MP Log	1 500	100,00%	691 025	691 025
SCI Luan Gramont	229 500	100,00%	4 587 068	4 587 068

### **2.6. Dépenses de recherche et développement**

Aucune dépense de cette nature n'a été engagée sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 compte-tenu de l'activité de la Société.

### **2.7. Proposition d'affectation du résultat**

L'exercice écoulé fait apparaître une perte de (18.845,42) € pour lequel nous vous proposons l'affectation au compte du report à nouveau qui s'élève ainsi :

Résultat (Perte) de l'exercice	(18.845,42) €
Report à nouveau antérieur au 31/03/07	(491.798,06) €
Qui sera ainsi porté à	(510.643,48) €

## **2.8. Rappel des dividendes antérieurement distribués**

Conformément aux dispositions de l'article 243 du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois exercices précédents.

## **2.9. Événements postérieurs à la clôture**

### **2.9.1 Investissement réalisés**

Le 10 janvier 2008, Foncière Atland a acquis auprès de la société Keolis un immeuble pour un montant de 2.350.000 €. Il s'agit d'un immeuble d'activités situé à La Ciotat (13).

Le 21 mars 2008, Foncière Atland a acquis auprès de Midi Foncière, un immeuble situé à Toulouse pour un montant de 5.400.000 €. Il s'agit d'un immeuble de bureaux.

### **2.9.2 Opérations de couverture de taux**

Le 10 mars 2008, une opération de couverture de taux a été traitée entre Fortis et Foncière Atland selon les conditions suivantes :

#### **Dossier Midi Foncière**

Date de départ : 6 mars 2008  
Date d'échéance : 6 décembre 2012  
Nominal : 18 051 147 € amortissable  
Indice de référence : Euribor 3 mois  
Taux de couverture : 4.30 %

#### **Dossier Keolis – Phase 2**

Date de départ : 31 mars 2008  
Date d'échéance : 31 décembre 2012  
Nominal : 5.187.274 € amortissable  
Indice de référence : Euribor 3 mois  
Taux de couverture : 4.30 %

Un an après la date de départ (soit le 6 mars 2009 pour le dossier Midi Foncière et le 31 mars 2009 pour le dossier Keolis), puis tous les 3 mois, il sera possible d'annuler 50% de l'encours pour la période restante.

### **2.9.3 État des promesses signées**

<b>Date previsionnelle d'achat</b>	<b>Ville</b>	<b>Typologie</b>	<b>Cout d'achat previsionnel</b>	<b>Coût de Dévt</b>
1/6/08	BRIONNE	Activité	1 479	0
1/9/08	CHAMPIGNEUILLES	Activité	3 438	0
1/7/08	St-ANDRE DE CUBZAC	Terrain	1 915	14 473

#### **2.9.4. Création de Foncière Atland Valorisation**

Le 14 janvier 2008, il a été procédé à l'immatriculation de la société en nom collectif Foncière Atland Valorisation. Cette société est détenue à 99 % par Foncière Atland et à 1% par Foncière Atland REIM. Elle a pour objet social, directement ou indirectement :

- l'acquisition, la prise à bail, l'aménagement, la réunion, la division, la construction, la vente, la revente, la location, l'exploitation en totalité ou par lots, en une ou plusieurs fois de tous terrains et immeubles bâtis et non bâtis.
- la souscription, l'acquisition, la cession de tous droits immobiliers et de parts ou actions de toutes sociétés et entités à caractère immobilier.
- plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou permettre sa réalisation.

### **3 - Principes et méthodes comptables**

Les états financiers consolidés présentés pour 2007 sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standard).

### **4 - Activité et situation financière du groupe**

#### **4.1. Informations sur l'activité du Groupe**

Le chiffre d'affaires consolidé pour l'ensemble de l'activité immobilière s'établit à 2.542 K€ au 31 décembre 2007 (9 mois) contre 353 K€ au 31 mars 2007 (3 mois).

L'activité est en plein développement, les premières acquisitions n'ayant été réalisées qu'en décembre 2006. Au 31 décembre 2007, le montant des loyers en année pleine s'élevait à 6.679 K€.

Le résultat opérationnel est bénéficiaire de 659 K€ au 31 décembre 2007 (après prise en compte de dotations aux amortissements pour un montant de 766 K€), contre un déficit de 13 K€ au 31 mars 2007.

Le résultat financier, déficitaire de 983 K€, se décompose comme suit :

- Frais financiers sur emprunts : -1.444 K€
- Placement de la trésorerie : + 261 K€
- Juste valeur des contrats swaps : + 200K€

***Le résultat consolidé (part du Groupe) est déficitaire de 452 K€ contre un bénéfice de 311 K€ au 31 mars 2007. Il est rappelé que le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2007 est dû, pour grande partie, à l'activation de déficits reportables.***

Le total du bilan consolidé s'établit à 107.517 K€ (dont 90.294 K€ pour les immeubles de placement) contre 30.770 K€ au 31 mars 2007.

L'actif est essentiellement constitué par les immeubles de placement (90.294 K€), la trésorerie et équivalents de trésorerie (13.119 K€) issue de l'émission des ORA en date du 7 décembre 2007.

En raison d'un portefeuille en cours de constitution, l'information sectorielle ne présente pas d'intérêt au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

## **4.2 Situation financière**

(K euro)	Valeurs 31.12.07	Valeurs 31.03.07
Total des passifs financiers courants et non courants	76 598	12 463
Juste valeur des Instruments dérivés à l'actif	- 317	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 13 119	- 10 074
<b>Endettement net</b>	<b>63 162</b>	<b>2 389</b>

### **Risque lié au niveau des taux d'intérêt :**

Une augmentation des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur le coût de financement de la stratégie de croissance du Groupe. En effet, tout ou partie des financements nécessaires, supposerait de recourir à l'endettement même si le groupe n'exclut pas la possibilité de recourir également au marché ou à ses fonds propres.

Au 31 décembre 2007, l'ensemble des prêts bénéficie d'une couverture.

La sensibilité des taux d'intérêts pour une variation de 100 points de base (hausse ou diminution) n'apparaît pas comme significative sur le résultat de la période ainsi que sur les capitaux propres du 31 décembre 2007.

### **Risque lié au service bancaire :**

Au 31 décembre 2007, l'encours total des dettes bancaires hors intérêts courus non échus est de 73.151 K€. Les prêts bancaires consentis contiennent pour certains des clauses d'exigibilité anticipée mais pas d'autres engagements d'information spécifique hormis pour les emprunts Keolis, Keolis II, le Coteau et la Ciotat, pour lesquels le maintien d'une LTV (« Loan to value ») de 95% est exigée.

### **Risque lié au niveau d'endettement du Groupe :**

Au 31 décembre 2007, le Groupe dispose d'une structure financière qu'il considère adaptée à ses objectifs. Le niveau d'endettement net correspond à 67,68 % de la valeur de marché des actifs immobiliers (contre 11,20% au 31.03.07). Ce niveau d'endettement est lié à l'utilisation partielle de la trésorerie issue de l'augmentation de capital pour financer l'acquisition des actifs immobiliers. Certains biens font l'objet d'hypothèques telles que décrites dans le paragraphe relatif aux engagements hors bilan.

## **EVOLUTION DES FONDS PROPRES CONSOLIDES**

Les fonds propres consolidés s'élèvent à 24.824 K€ contre 16.681 K€ au 31 mars 2007.

L'évolution résulte essentiellement de l'émission des ORA en date du 7 décembre 2007, dont la part prise en capitaux propres s'élève à 8.754 K€, et du résultat consolidé de l'exercice (-452 K€).

### **5 - Événements importants survenus depuis la date d'arrêté des comptes consolidés**

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes consolidés n'est survenu depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

### **6 - Activités en matière de recherche et de développement**

Aucune dépense de cette nature n'a été engagée sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 compte-tenu de l'activité du Groupe.

### **7 - Description des risques et incertitudes**

En ce qui concerne l'utilisation d'instruments financiers, le groupe est exposé aux risques de crédit, de liquidité et de marché.

#### **▪ Risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

#### **Créances clients et autres débiteurs**

L'exposition du Groupe au risque de crédit est réduite en raison de la qualité des locataires.

#### **Placements**

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit en investissant uniquement dans des titres liquides.

#### **▪ Risque de liquidité**

L'importance de la trésorerie du Groupe au 31 décembre 2007 conduit à considérer l'absence de risque de liquidité à ce jour.

### ▪ **Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

### ▪ **Risque de change**

Le groupe n'est pas exposé au risque de change.

### ▪ **Risque de taux d'intérêt**

La stratégie d'acquisition de Foncière Atland s'appuie sur un endettement maîtrisé par la conclusion de contrats d'emprunts d'une durée moyenne de 15 ans. Lorsque l'emprunt contracté est à taux variable, le Groupe FONCIERE ATLAND souscrit un contrat d'échange de taux d'une durée d'environ 6 ans pour couvrir par anticipation ce risque, soit l'horizon moyen d'investissement.

## **8 - Indications sur l'utilisation des instruments financiers**

Tous les emprunts contractés sont couverts contre le risque de taux car ils sont :

- soit à taux fixe ;
- soit avec des options de conversion à taux fixe ;
- soit swapés ;
- soit couverts par des stratégies avec des caps et des floors.

## **9 – Évolution et perspectives d'avenir**

Sur le plan macro économique, 2007 gardera l'empreinte de la crise du « subprime US » puis de la crise financière mondiale qui a suivi. Toutes les conséquences n'en sont pas encore complètement identifiées d'ailleurs. Ces soubresauts économiques et financiers n'ont toutefois pas empêché la croissance mondiale d'atteindre 5,2 % en 2007 selon le Fonds Monétaire International. Dans ce contexte, Foncière Atland renforce le développement de ces deux axes stratégiques : l'externalisation d'actifs immobiliers dans le cadre de partenariats long terme avec les entreprises et la promotion immobilière par la réalisation de clés en mains locatifs. A côté de ces deux axes de développement, Foncière Atland réalise des opérations opportunistes de valorisation et d'arbitrage.

## **10 – Évolution des affaires**

27 milliards d'euros auront été engagés dans l'immobilier d'entreprise de France en 2007, soit une progression de 17% par rapport à 2006. Le nombre de transactions a augmenté de manière significative, notamment pour les opérations de plus de 100 millions d'euros qui sont au nombre de 61 en 2007 (55 en 2006). Par ailleurs, 84 opérations sous forme de portefeuille totalisant 5,5 milliards d'euros ont été réalisées en 2007.

Aux 27 milliards d'euros investis dans l'immobilier d'entreprise s'ajoutent près de 3,3 milliards d'euros d'engagements en immobilier de services, volume qui progresse de manière significative depuis quelques années.

Les bureaux demeurent en tête avec 74% des engagements en 2007. Néanmoins, leur part a diminué puisqu'elle représentait 84% des engagements en 2006.

Les commerces apparaissent comme les grands gagnants de l'année, puisqu'ils sont passés de 8% des engagements en 2006 à 14% en 2007.

La part des entrepôts et des locaux d'activités est passée de 8% en 2006 à 12% en 2007. En volume ces actifs ont augmenté de 26%, évolution qui concerne essentiellement les surfaces logistiques (8% des engagements totaux).

Les fonds d'investissements, les institutionnels au sens large et les foncières demeurent les 3 grandes catégories d'acquéreurs sur le marché français (95% des engagements totaux).

Le climat de défiance qui perturbe les milieux financiers depuis l'été 2007 a eu jusqu'à présent un impact mitigé sur l'immobilier. La crise du crédit ne s'est pas transformée en crise immobilière. Les acteurs ont su montrer leur capacité à encaisser des chocs exogènes potentiellement porteurs de risques.

2008 sera une année de redistribution des cartes et d'assimilation progressive du nouveau contexte financier. Les effets de la crise du crédit devraient continuer à se faire ressentir au niveau de l'accès aux financements encore plusieurs trimestres et le retour à la « normal » ne sera pas d'actualité avant le 2<sup>ème</sup> semestre 2008.

Malgré l'inévitable comportement attentiste de certains acteurs face au contexte financier, le marché restera dynamique en 2008. Néanmoins, les volumes devraient légèrement fléchir sous l'effet de la hausse des taux et donc de la baisse des valeurs vénales.

(Source : CBRE, point marché – janvier 2008)

## **11 – Autres informations**

### **11.1 Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions**

L'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2006 a autorisé le Conseil d'Administration, pendant une période de 38 mois, à attribuer aux salariés et aux dirigeants des options de souscription et/ou d'achat d'actions portant sur un nombre maximal de 5% des actions de la Société.

Aucune option n'a été consentie à ce jour.

Cette autorisation demeure valable jusqu'en avril 2009.

### **11.2 Plan d'attribution d'actions gratuites**

L'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2006 a autorisé le Conseil d'Administration, pendant une période de 38 mois, à attribuer gratuitement aux salariés et/ou mandataires sociaux des actions existantes ou à émettre de la Société dans la limite de 5 % du capital.

Au titre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du 6 septembre 2006 a octroyé 370 actions à Monsieur Édouard LACOSTE, directeur des investissements.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 12 décembre 2007 a décidé de procéder à des attributions d'actions gratuites au moyen d'actions à émettre. Ainsi après en avoir délibéré, il a approuvé à l'unanimité le règlement du plan d'attribution gratuite d'actions présenté par le Président et décidé de procéder à l'attribution immédiate de 737 actions et de 370 actions conditionnées :

- à concurrence de 300 actions à M. Édouard LACOSTE auxquelles s'ajoutent 300 actions supplémentaires dont l'attribution définitive sera conditionnée à une augmentation de l'ANR de plus de 22 % entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2009 ;
- à concurrence de 70 actions à M. Jonathan AZOULAY auxquelles s'ajoutent 70 actions supplémentaires dont l'attribution définitive sera conditionnée à une augmentation de l'ANR de plus de 22 % entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2009 ;
- à concurrence de 282 actions à Monsieur Marc DEPARDIEU ;
- à concurrence de 85 actions à Monsieur Cédric CHALRET du RIEU ;

Bien que cette autorisation demeure valable jusqu'en avril 2009, il est proposé à l'assemblée de renouveler cette autorisation dans les conditions prévues dans le projet de résolution n° 10 pour un nombre d'actions au plus égal à 4 % du nombre d'actions composant le capital social.

### **11.3 Programme de rachat d'actions**

La Société a signé un contrat de liquidité en conformité avec la réglementation en vigueur, et notamment avec les dispositions du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et la décision AMF du 22 mars 2005 concernant l'acceptation des contrats de liquidité en tant que pratique de marché complémentaire admise par l'Autorité des Marchés Financiers.

L'Assemblée Générale du 30 mars 2007 a modifié les conditions du programme de rachat en conséquence de la réalisation de l'augmentation de capital en décembre 2006.

Le prix maximum d'achat autorisé a été ainsi porté à 120 € pour un nombre maximum d'actions pouvant être racheté qui a été porté à 14.629 actions, soit un montant maximal alloué à la mise en œuvre du programme de rachat de 1.755.480 €.

Le descriptif du programme de rachat et le descriptif modifié ont été publiés dans les conditions requises.

Au titre du contrat de liquidité, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité au 31 décembre 2007 : 935 titres

Il a en effet été procédé, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 décembre 2007, à 1.098 achats de titres et 163 ventes. Au 31 décembre 2007, le volume d'actions propres s'élevait à 935 titres, soit 0,32 % du capital de la Société. Pour mémoire, la Société ne détenait aucune action propre au 31 mars 2007. 1.098 actions ont été achetées au cours moyen de 73,37 € et 163 actions ont été vendues au cours moyen de 71,93 €. Ces opérations concernent exclusivement l'animation boursière sur le titre. Le coût du contrat de liquidité s'élève à 2.886,90 €.

Le programme de rachat n'a pas été utilisé pour d'autres finalités.

Ainsi, au 31 décembre 2007, l'auto-détention par Foncière Atland de ses propres titres était de 935 actions auto-détenues.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2007 a renouvelé le programme de rachat et a autorisé le Conseil d'Administration à acheter un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 5% du nombre des actions composant le capital de la Société soit 14.629 actions en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte déontologique reconnue par l'AMF ;
- d'octroyer gratuitement des actions au bénéfice des salariés ou mandataires sociaux de la société ou de ses filiales ;
- d'octroyer des options d'achat d'actions au bénéfice des salariés ou mandataires sociaux de la société ou de ses filiales ;
- de réaliser des investissements ou de financer, par la remise d'actions à titre d'échange, de paiement ou autre, dans le cadre soit d'opérations de croissance externe, soit d'émissions de valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société ;
- d'annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés, conformément à la quatorzième résolution de l'assemblée générale du 22 février 2006.

Il est proposé, dans le projet de septième résolution de renouveler, aux conditions décrites dans cette résolution, le programme de rachat d'actions pour une durée de 18 mois, à compter de son adoption par l'assemblée générale.

## **12 - Informations sur le Conseil d'administration**

### **12.1. Composition du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration est composé de 6 membres, à savoir :

- Monsieur Georges ROCCHIETTA  
né le 24 juin 1964 à Nice (06)  
de nationalité française

demeurant 8 rue Albert de Lapparent à PARIS (7<sup>ème</sup>)

- Monsieur Jacques LARRETCHÉ  
né le 22 novembre 1943 à Boulogne Billancourt (92)  
de nationalité française  
demeurant 5, allée des graviers à LOUVECIENNES (78430)
- La société ATLAND, société par actions simplifiée au capital de 150.000 €, dont le siège social est à Paris (8<sup>ème</sup>) 10 avenue George V, identifiée sous le numéro 445 330 996 RCS Paris,  
représentée par Monsieur Lionel VEDIE DE LA HESLIÈRE  
né le 19 août 1953 à Rouen (76) de nationalité française  
demeurant Zoute 843 - résidence Lekkerbek - 8300 KNOCKE – BELGIQUE
- Monsieur Jean-Louis CHARON  
né le 13 octobre 1957 à Moulins (03)  
de nationalité française  
demeurant à PARIS (6<sup>ème</sup>) 135 boulevard Saint Germain
- La société SIPARI représentée par Monsieur Pierre ADIER  
né le 9 septembre 1965 à Saint Rémy (71)  
de nationalité française  
demeurant à PARIS (19<sup>ème</sup>) 3, villa des Buttes Chaumont
- Monsieur Hervé LORTHIOIS  
né le 14 juin 1949 à Tourcoing (59)  
de nationalité française  
demeurant à SAINT WITZ (95470) 7, rue des Prés Frais

Conformément aux statuts, chaque administrateur de la Société doit détenir au minimum une action.

## **12.2. Président Directeur Général**

Le Conseil d'Administration réuni le 22 février 2006, à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale a décidé de confier les fonctions de Président et les fonctions de Directeur Général à Monsieur Georges ROCCHIETTA pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

### 12.3. Liste des mandats

Administrateur	Société française	Forme	Mandat retenu au sens de l'article 225-21 du Code de commerce	Nomination	Expiration
Jean-Louis Charon	CITY STAR EQUITY	SAS	Président	31/12/04	12/07/07
	SOBRK	SAS	Président	14/02/02	Indéterminé
	CITY STAR CAPITAL	SAS	Président	16/09/05	18/09/12
	CITY STAR PROPERTY INVESTMENT	SAS	Président	23/10/03	Indéterminé
	HORUS GESTION	SAS	Président	23/08/03	Indéterminé
	HEXITY	SARL	Gérant	28/10/04	01/05/08
	AFERNE	SA	Conseur	28/04/05	28/04/08
	SELECTRENTÉ	SAS	Vice Président du Conseil de Surveillance	17/09/04	12/08/07
	PARER	SA	Vice Président du Conseil de Surveillance	27/10/05	01/09/11
	FONCIERE ATLAND	SA	Administrateur	11/01/08	01/05/08
	COFIM	SAS	Président	08/07/05	18/07/08
	SEKMET	EURL	Gérant	12/03/02	Indéterminé
	SCI LAVANDIERES	SCI	Gérant	18/02/04	Indéterminé
SCI J.C. VICTOR HUGO	SCI	Gérant	28/04/05	Indéterminé	
HORUS CAPITAL 1	SAS	Président	28/11/03	Indéterminé	
PHI	SAS	Président	30/09/07	Indéterminé	
FONCIERE ATLAND	SA	Président Directeur Général	22/02/06	31/12/08	
ATLAND	SAS	Président	13/02/03	2008	
QUANTUM RESIDENTIAL	SAS	Président	03/10/03	2009	
EGDAR QUINET	SARL	Gérant	31/03/08	Indéterminé	
BSR	SARL	Gérant	19/10/08	Indéterminé	
FINEXIA	SCA	Gérant	15/12/05	Indéterminé	
BOYVEGETAL	SARL	Gérant	17/04/98	Indéterminé	
ATLAS	SA	Président	30/08/00	Indéterminé	
ATLAND	SPRL	Gérant	20/10/04	Indéterminé	
ATLAND	SP.20.0	Gérant	18/05/08	Indéterminé	
EXILE AUVIER	SCI	Co-gérant	27/04/94	Indéterminé	
COMPAGNIE FONCIERE DE CONSTRUCTION	SA	Président du Conseil d'Administration	21/01/05	30/08/11	
CHAVARIL SAINT FOY (Sd)	SCI	Représentant du Gérant SIPARI	31/03/05	Indéterminé	
CLOS DU PONTET (Sd Is)	SCI	Représentant du Gérant SIPARI	31/03/05	Indéterminé	
FONCIER CONSULTANTS	SA	Administrateur	20/10/08	30/08/10	
FONCIER DEVERUX	SA	Administrateur	28/08/06	30/08/12	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	SA	Membre du Conseil de Surveillance	28/01/05	31/12/08	
FINANCIERE DE PROMOTION DE L'ARCHE	SA	Administrateur	30/03/05	30/08/10	
GROUPE VB	SA	Représentant permanent de SIPARI	31/03/05	30/08/12	
MEFG (ex MFC Gashol)	SA	Administrateur	30/09/06	30/08/12	
QUALDES ETATS UNIS 102 (Sd)	SCI	Représentant du Gérant SIPARI	31/03/05	Indéterminé	
ATOUT PIERRE HABITATION	SCPI	Membre du Conseil de Surveillance	04/01/04	04/01/10	
ATOUT PIERRE HABITATION 2	SCPI	Membre du Conseil de Surveillance	03/08/08	03/08/12	
SIPARI	SA	PDG Administrateur	31/03/05	30/08/11	
SIPARI VEILZY ENSP SAINT CYR (Sd)	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VEILZY	18/12/05	Indéterminé	
SIPARI VEILZY GENDARMERIE BEAUFORT	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VEILZY	06/09/05	Indéterminé	
SIPARI VEILZY GENDARMERIE BECON (Sd)	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VEILZY	31/03/05	Indéterminé	
SIPARI VEILZY GENDARMERIE CHAUIGNES (Sd)	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VEILZY	28/04/05	Indéterminé	
SIPARI VEILZY GENDARMERIE HALLIGNES (Sd)	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VEILZY	21/11/05	Indéterminé	
SIPARI VEILZY GENDARMERIE ROBIGN (Sd)	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VEILZY	06/03/05	Indéterminé	
SIPARI VEILZY GENDARMERIE THEIL SUR HAUSNE	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VEILZY	28/07/05	Indéterminé	
SIPARI VEILZY GENDARMERIE TIERCE (Sd)	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VEILZY	08/09/05	Indéterminé	
SIPARI VEILZY IFSI ROZEE (Sd)	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VEILZY	01/07/05	Indéterminé	
SIPARI VOLNEY (Sd)	SCN	Représentant du Gérant SIPARI	31/03/05	Indéterminé	
BOLARES DE TOURNIPEUILLE (Sd Is)	SCI	Représentant du Gérant SIPARI	31/03/05	Indéterminé	
VENICAP	SA	Représentant permanent de SIPARI administrateur	31/03/05	30/08/13	
VENDOME CAPITAL	SA	Représentant permanent de SIPARI administrateur	31/03/05	30/08/11	
VENDOME INVESTISSEMENTS	SA	Représentant permanent de SIPARI administrateur	31/03/05	30/08/10	
SIERA SA	SA	Représentant permanent de SIPARI administrateur	31/03/05	30/08/12	
FONCIERE INEA (ex IRELA)	SACS	Membre du Conseil de Surveillance, représentant de la Co Fondateur de D	30/12/05	30/12/11	
FONCIERE INEA	SCN	Membre du Conseil de Surveillance, représentant de la Co Fondateur de D	31/03/05	Indéterminé	
FONCIERE (Sd)	SAS	Membre du Comité de Gestion représentant de COFIMAB	28/09/08	Indéterminé	
SCERS	SA	Administrateur	07/02/07	31/03/10	
FONCIERE ATLAND	SA	Administrateur	11/01/08	Jun 2009	
BELLECRASSE	SA	Administrateur	28/08/08	Jun 2012	
CEID	SAS	Administrateur	18/11/08	Jun 2009	
PITCH PROMOTION	SA	Administrateur	27/09/08	Jun 2012	
Hervé Lorhois (Nuluy)					

### 12.4. Opérations réalisées par les dirigeants ou par les personnes auxquelles ils sont étroitement liés

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, aucun dirigeant n'a informé la société de la réalisation d'opérations sur les titres de la Société, à l'exception de l'émission des ORA et de l'exercice par Atland de 8 BSA « B » constaté par le Conseil d'Administration du 2 octobre 2007.

### **12.5. Jetons de présence**

L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2007 a décidé de fixer à 30.000 €, la somme globale attribuée au titre de jetons de présence au Conseil d'Administration pour l'année civile 2007.

Il est proposé, dans la sixième résolution, de porter le montant des jetons de présence à la somme de 35.000 €.

### **12.6. Rémunération des mandataires sociaux**

Aucune rémunération n'a été perçue au titre de l'exercice 2007 par les dirigeants ou les mandataires du Groupe, à l'exception des jetons de présence.

Aucun engagement de quelque nature que ce soit n'a été pris par Foncière Atland au profit de ses mandataires sociaux.

### **12.7. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le montant des honoraires des commissaires aux comptes de la société et des sociétés contrôlées sont les suivants :**

	<b>Mazars Duparc et Associés</b>	<b>KPMG Audit</b>
Certification des comptes annuels et consolidés de FONCIERE ATLAND	62 500 €	62 500 €
<b>Total</b>	<b>62 500 €</b>	<b>62 500 €</b>

### **13 - Information sur les risques**

Le management a identifié les principaux risques auxquels la société peut être confrontée dans le cadre de sa nouvelle stratégie de développement :

- risques liés aux investissements,
- risques liés au niveau des taux d'intérêts,
- risques liés aux évolutions juridiques,
- risques liés aux actifs immobiliers et à leurs revenus.

Sur la base de cette analyse, la politique de gestion des risques s'est traduite par la mise en place en 2007 :

- d'un comité d'engagement pour vérifier et valider que chaque acquisition corresponde aux objectifs et aux caractéristiques financières définis par le groupe tant en termes de risque, de rentabilité que d'endettement,
- d'une veille juridique en vue de prendre en compte les changements liés à l'adoption de textes législatifs ou réglementaires susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation du groupe et sur son développement et ce en s'appuyant sur un réseau de conseils externes,

- d'une stratégie financière pour préserver la rentabilité de ses investissements par la maîtrise du coût de ses financements. Cette maîtrise des coûts de financement sera réalisée par une limitation de l'exposition au risque d'évolution des taux d'intérêts tant par des opérations de couverture de taux que par des financements à taux fixe, et ce pour une part significative de l'endettement du groupe,
- d'une politique en matière d'assurance visant à garantir son capital et ses revenus quelle que soit l'activité concernée.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de risque de quelque nature que ce soit, litige, procédure gouvernementale ou fait exceptionnel, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 une incidence significative sur la situation financière, les résultats, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe formé par la société, qui ne seraient pas pris en compte et dûment provisionnés.

## **14 - Développement durable**

### **14.1. Information environnementale**

L'activité de la société Foncière Atland est sans incidence sur l'environnement.

Aucune provision pour risque ou garantie n'a été constatée sur l'exercice 2007 et aucune indemnité n'a été versée au cours de l'exercice en exécution d'une décision de justice.

### **14.2. Informations Sociales**

Au 31 décembre 2007, le Groupe Foncière Atland employait trois salariés. Par ailleurs, en janvier 2008, Monsieur Christian VALLAUD a rejoint le Groupe en qualité de Directeur du Développement.

Il est précisé que l'ensemble des salariés du Groupe Foncière Atland sont désormais tous rattachés à FONCIERE ATLAND REIM.

## **15 – Modification de l'objet social**

Aux fins de permettre plus de souplesse du point de vue des formalités au moment des passations par actes notariés des actes des prêts et d'octroi des sûretés afférentes en vue d'acquisitions immobilières, il est proposé de compléter l'objet social pour qu'il soit désormais rédigé tel que suit :

*La Société a pour objet en France et à l'étranger :*

- *L'acquisition, la gestion, la location, la prise à bail, la vente et l'échange de tous terrains, immeubles, biens et droits immobiliers, l'aménagement de tous terrains, la construction de tous immeubles, l'équipement de tous ensembles immobiliers ;*

*le tout, soit directement, soit par prise de participations ou d'intérêts, soit en constituant toute société civile ou commerciale ou groupement d'intérêt économique, par le recours à tout moyen de financement et notamment par voie d'emprunt et la constitution de toute sûreté réelle ou personnelle ;*

- *Toute prise de participation, sous toutes formes quelconques, dans toutes personnes morales, françaises ou étrangères ;*
- *Et, de la façon la plus générale, toutes opérations commerciales, industrielles, financières et économiques, de nature mobilière et immobilière, pouvant être nécessaires ou utiles aux opérations de la Société tant en France et dans ses départements et territoires d'Outre Mer que partout à l'étranger.*

## **16 - Renouveaulement de l'autorisation d'annulation d'actions**

Nous vous rappelons que dans le cadre du programme de rachat d'actions de la Société, le Conseil d'Administration a été autorisé par une décision extraordinaire des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 11 septembre 2007 à annuler tout ou partie des actions acquises par la Société et à réduire le capital en conséquence.

Compte tenu du renouvellement du programme de rachat d'actions proposée à l'Assemblée Générale dans le cadre de la 7<sup>ème</sup> résolution, et afin d'aligner la durée de cette autorisation sur la durée des délégations de compétence que nous vous proposons de conférer à votre Conseil, nous vous proposons le renouvellement de l'autorisation d'annulation d'actions et ce, pour une durée de vingt-six mois.

## **17 - Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription**

En 2006, votre Conseil a procédé, sur votre autorisation, à l'émission de bons de souscription d'actions et à l'incorporation au capital de primes qui ont permis de porter le capital social à plus de 15.000.000 d'euros, montant minimum permettant à votre Société de renforcer ses capitaux en vue de son évolution vers le régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (SIIC).

Par ailleurs, comme il a été rappelé précédemment, en décembre 2007, la Société a procédé à l'émission de 173.279 ORA pour un montant de 11.263.135 € (11.057 K€ net des frais d'émission) qui permettra de réaliser les acquisitions programmées au titre du premier semestre 2008.

L'évolution du marché et de l'activité prévisionnelle de votre Société pour 2008 nous conduit à vous proposer de conférer à votre Conseil de nouvelles délégations de compétence d'un montant similaire à celles que vous avez consenties en 2007.

### **Augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription**

Nous vous demandons une première délégation à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions

ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance.

Cette délégation serait consentie au conseil pour une durée de 26 mois.

Si le conseil utilise cette délégation, le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme à partir de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières serait fixé à VINGT MILLIONS (20.000.000) d'euros.

Au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément en cas d'opérations financières nouvelles pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital.

En outre, le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant ou non accès au capital ne pourra excéder TRENTE MILLIONS (30.000.000) euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies.

Nous vous demanderons d'autoriser le Conseil à offrir au public, totalement ou partiellement, les actions et/ou les valeurs mobilières non souscrites.

#### **Augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription**

Nous vous demandons également de consentir à votre Conseil une délégation de compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission - sans droit préférentiel de souscription - d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance

Cette délégation sera demandée pour une durée de 26 mois.

En cas d'usage de cette délégation, le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées directement ou non, à partir de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières visées ci-dessus serait fixé à VINGT MILLIONS (20.000.000) d'euros.

Au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès ou non au capital ne pourra excéder TRENTE MILLIONS (30.000.000) euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies.

Dans le cadre de cette délégation, nous vous demandons de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises en application de la présente délégation, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne

donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complétée par une souscription à titre réductible, étant précisé qu'à la suite de la période de priorité, les titres non souscrits feront l'objet d'un placement public.

Pour compléter ces deux premières délégations, nous vous demandons également d'autoriser votre conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce à augmenter le nombre de titres à émettre et prévu dans l'émission initiale en cas de demandes excédentaires.

**18 - Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social dans le cadre d'une OPE ou de l'apport en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital**

Nous vous proposons, en premier lieu, de déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale, votre compétence pour décider l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, en rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par la Société sur des titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L.225-148 susvisé, et de décider, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières.

La présente délégation emporterait renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à VINGT MILLIONS (20.000.000) d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Le Conseil d'Administration aurait tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par cette résolution.

Nous vous proposons ensuite de déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale, les pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés au 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> alinéas de l'article L.225-147 susvisé, à l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs

des titres ou valeurs mobilières, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et valeurs mobilières ainsi émises.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10 % du capital de la Société (tel qu'existant à la date de la présente assemblée générale). Cette délégation emporterait renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'Administration disposerait de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution.

### **19 - Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves**

Compte tenu du montant des réserves et des primes d'émission figurant au bilan de votre Société et afin de pouvoir doter celle-ci d'un capital plus élevé, indépendamment des délégations de compétence susvisées, nous vous demandons de déléguer au Conseil d'Administration votre compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'incorporation au capital de tout ou partie des bénéfiques, réserves ou primes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possibles et sous forme d'attribution d'actions ordinaires gratuites ou d'élévation du nominal des actions existantes.

Nous vous demandons de donner cette autorisation à votre conseil, dans la limite de CINQ MILLIONS (5.000.000) d'euros et pour une durée de 26 mois et de conférer tous pouvoirs à votre Conseil avec faculté de délégation au Directeur Général, ou en accord avec ce dernier, à un Directeur Général Délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la Loi, la présente délégation.

### **20 - Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes**

Nous vous demandons également de consentir à votre Conseil une délégation de compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission - sans droit préférentiel de souscription - d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance en faveur de catégories de personnes, à savoir :

- les sociétés de gestion agissant pour le compte de fonds communs de placement investissant dans le capital de sociétés de taille moyenne, cotée ou non sur un marché réglementé, (ii) les holdings d'investissement investissant dans le capital de sociétés de taille moyenne, cotée ou non sur un marché réglementé et (iii) les fonds d'investissement type Private Equity Funds ou Hedge Funds étant précisé que les personnes ci-dessus doivent être des investisseurs qualifiés au sens des

articles D. 411-1 et D. 411-2 du Code Monétaire et Financier et que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 I. alinéa 2 du Code de commerce, l'assemblée générale délègue dans ce cadre au conseil d'administration la compétence d'arrêter la liste des bénéficiaires au sein desdites catégories et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux.

Cette délégation sera demandée pour une durée de 18 mois.

En cas d'usage de cette délégation, le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées directement ou non, à partir de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières visées ci-dessus serait fixé à VINGT MILLIONS (20.000.000) d'euros, étant précisé que les émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance en exécution de la présente délégation s'imputeront sur les plafonds visés au deuxième tiret de la douzième résolution proposée à l'Assemblée Générale.

Au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès ou non au capital ne pourra excéder TRENTE MILLIONS (30.000.000) d'euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que sur ces montants s'imputeront sur les plafonds visés au deuxième tiret de la douzième résolution proposée à l'Assemblée Générale.

Dans le cadre de cette délégation, au profit de la catégorie de personne susvisée, nous vous demandons de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises en application de la présente délégation.

Dans le cadre de cette délégation, le Conseil d'Administration aura la faculté d'appliquer une décote maximale de 5 % sur le montant des valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation qui devra être égal à la moyenne pondérée des cours des trois séances de bourse précédant sa fixation.

## **21 - Fixation d'un plafond général des délégations de compétence**

Aux fins d'encadrer les délégations consenties par au Conseil d'Administration, il est proposé d'encadrer ainsi qu'il suit les limites globales des montants des émissions qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétence au Conseil d'Administration résultant des résolutions précédentes, à savoir :

- le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à quarante millions (40.000.000) euros, majoré du montant nominal de l'augmentation de capital résultant d'actions à réaliser pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de ces titres. En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves,

bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité desdites délégations de compétence, le montant nominal maximum (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social après l'opération et ce qu'était ce montant avant l'opération ;

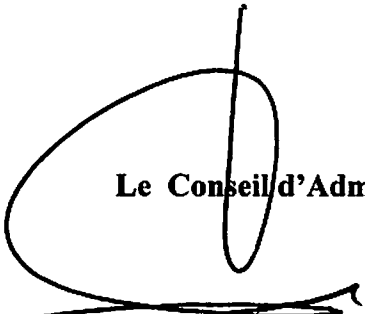
- le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder soixante millions (60.000.000) d'euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies.

## **22 - Augmentation de capital réservée aux salariés**

Conformément aux dispositions du Code du travail et des articles L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce, nous vous demandons de vous prononcer sur une résolution conférant à votre conseil une délégation de compétence pour réaliser une augmentation de capital d'un montant maximal de 3 % du capital au profit des salariés de la société et de son groupe.

Vous entendrez la lecture des rapports de vos Commissaires aux comptes sur les différentes opérations que nous vous demandons d'autoriser.

Votre Conseil d'Administration se tient à votre disposition pour vous fournir tous éléments d'information que vous jugeriez utile pour vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

  
**Le Conseil d'Administration**

**Tableau des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital**

*Cf. annexe jointe*

**ANNEXE : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION  
DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE**

NATURE DE L'AUTORISATION	DATE DE L'AGE	DATE D'EXPIRATION DE LA DELEGATION	MONTANT AUTORISE	EMISSION(S) REALISEE(S) AU COURS DE L'EXERCICE	EMISSION(S) REALISEE(S) DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	11 septembre 2007	10 novembre 2009	25.000.000 €	Emission de 173.279 ORA	Néant
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	11 septembre 2007	10 novembre 2009	25.000.000 €	pour 11.263.135 €	Néant
Augmentation du nombre de titres à émettre	11 septembre 2007	10 novembre 2009	15 % de l'émission initiale	Néant	Néant
Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions	22 février 2006	21 avril 2009	5 % du nombre d'actions	Néant	Néant
Autorisation d'attribuer des actions gratuites	22 février 2006	21 avril 2009	5 % du nombre d'actions	Néant (967 actions attribuées)	Néant
Autorisation d'incorporation de réserves ou primes	11 septembre 2007	10 novembre 2009	A imputer sur augmentation sans DPS	Néant	Néant
Autorisation d'augmentation de capital par apports de titres	11 septembre 2007	10 novembre 2009	10 % du capital	Néant	Néant
Autorisation d'augmentation de capital en cas d'OPE	11 septembre 2007	10 novembre 2009	A imputer sur augmentation sans DPS	Néant	Néant
Emission de BSA	28 juin 2006	Exercables jusqu'au 30 juin 2008	109.146 BSA donnant droit à 1 action pour 2 bons	Néant	2 actions